Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 035-213501422-20260320-D20260320_20-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Commune de LANDEAN

Nombre de membres	
En exercice	Présents à 19h00
15	14

Date de la convocation
16 mars 2026
Nombre de pouvoirs
1
Numéro de la délibération
2026-20

DELIBERATION DE LA COMMUNE DE LANDEAN

Séance du vendredi 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 20 mars 2026, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LANDEAN, légalement convoqués, se sont réunis, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Franck ESNAULT, Maire.

Etaient présents à 19h00 : M. Franck ESNAULT, M. Patrice MARIE, Mme Géraldine ROSSIGNOL, M. Dominique BOSSERAY, Mme Hélène GOSSELIN, M. Georges COURTOUX, Mme LOUVIOT Marie-Thérèse, Mme Véronique LACONCHE, M. Stéphane JEULAND, Mme Chrystèle LECOINTRE, M. Stéphane PAUTONNIER, Mme Nathalie RABALLAND, M. Aurélien GRANGÉ, M. Adrien SIMON.

Etait absent excusé à 19h00 ayant donné procuration :

Mme Monique BRUNET (pouvoir à Mme Chrystèle LECOINTRE)

Etait absent excusé à 19h00 :

Mme LOUVIOT Marie-Thérèse a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

2026-20 – Détermination du nombre d'Adjoints au Maire

Le Conseil Municipal de la commune de Landéan légalement convoqué le 16 mars 2026 par Monsieur Franck ESNAULT, maire sortant, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ESNAULT, Maire.

VU l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'Adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du Conseil Municipal de Landéan étant de quinze membres, le nombre maximum d'Adjoints au Maire est de quatre,

Le Conseil Municipal, par :

15 voix POUR,

DECIDE de fixer à quatre, le nombre d'Adjoints au Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Marie-Thérèse LOUVIOT
Secrétaire de séance

Fait et délibéré à Landéan,
Le 20 mars 2026,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Franck ESNAULT

MAIRIE DE LANDEAN 35133